

Motions du Conseil d'Administration de l'EPLEFPA du Loiret du mardi 28/11/2023 portant sur :

Motion n°2 : « Menaces sur la pluridisciplinarité : modification par la DGER du calcul des heures de pluridisciplinarité »

Par cette motion, les représentant·es des personnels alertent les administrateurs de l'EPL en général et les représentant·es des élèves, étudiant·es et apprenti·es et des parents d'élèves en particulier à propos de la situation des enseignements disciplinaires notamment pour la rentrée de septembre 2024.

En effet, par une manipulation technique des fiches de service des enseignant·es, le ministère entend réduire drastiquement la comptabilisation de certains cours dispensés (Pluridisciplinarité mais aussi EIE (Enseignement à l'Initiative de l'Établissement) en voie professionnelle par exemple - 30 % des lycées concernés dès cette année scolaire 2023 impactés). Les enseignant·es feront cours mais le temps décompté ne sera pas le temps effectivement réalisé !

Cela aurait pu être le cas pour les Bac Pro de la filière agro-équipement au sein de notre EPL.

A titre d'exemple, un·e enseignant·e qui assure 28 heures de pluridisciplinarité dans une classe de première professionnelle, se voit décompter une heure hebdomadaire dans sa fiche de service. L'enseignant·e est donc rémunéré·e à hauteur de cette heure, comme cela est la norme pour toutes les heures de cours.

Or avec le nouveau mode de calcul prescrit par la DGER, pour un même volume annuel d'heures de pluridisciplinarité, l'enseignant·e ne se verra plus rémunéré·e qu'à hauteur de 77 % !

Cette décision, outre le fait qu'il s'agit d'instituer une forme de bénévolat (avec des heures arbitrairement moins bien rémunérées) ou un surcroît de travail en étant payé pareil (avec une classe de plus à prendre en charge pour atteindre la durée de service de référence), aura des conséquences catastrophiques pour les élèves et étudiant·es. Qui peut sérieusement penser que les enseignant·es accepteront de travailler bénévolement ? Certain·es enseignant·es vont être amené·es à se détourner des classes impactées pour ne pas voir leur service réduit et perdre en rémunération. D'autres assureront le temps de service réel respectant la réglementation en vigueur et pour lequel ils ou elles sont effectivement payé·es : cela conduira pour les élèves à une réduction de 30% du temps d'enseignement alors même que les modules et séquences pluridisciplinaires sont au cœur des spécificités des formations de l'enseignement agricole public !

Par cette motion, les membres du conseil d'administration de l'EPLEFPA du Loiret réuni le mardi 28/11/2023 dénoncent cette manipulation du temps de service des enseignant·es qui va entraîner inévitablement une dégradation de la qualité de l'enseignement et pénalisera plus encore les jeunes en difficulté puisque le temps d'enseignement sera de fait artificiellement réduit !

Les représentants des personnels